



Énergies

Rue de l'Ancien Stand 2
CH – 1401 Yverdon-les-Bains



D-DIS-01b-67-Demande de conservation/désaffectation du branchement gaz

Vous procédez à la modification, dans le cadre d'un changement de vos installations intérieures, conduisant à ne plus consommer du gaz (branchement dit inactif).

La Directive G2 de la SSIGE (Société suisse de l'industrie gazière et de l'eau) impose de réexaminer la nécessité de désaffecter un branchement sans consommateur de gaz tous les six ans.

Après analyse, Yverdon-les-Bains Energies se réserve le droit d'imposer la désaffectation aux frais du propriétaire de tout branchement sans consommation, pour des raisons de sécurité.

Deux possibilités s'offrent aux propriétaires :

- La coupure définitive du branchement de gaz. Cette intervention est facturée au propriétaire au montant de CHF 3'100.- HT, selon la liste des prix des services annexes disponible sur notre site internet. Le contrat pour le contrôle périodique du branchement gaz est soldé.
- Dans le cas contraire, en cas de maintien de votre branchement, sous réserve d'acceptation d'Yverdon-les-Bains Energies, vous devez mandater un concessionnaire agréé afin qu'il effectue le bouchonnage à la vanne principale de votre habitation. La liste des concessionnaires agréés est disponible sur notre site internet en scannant le QR code ci-dessous. Le contrat pour le contrôle périodique de votre branchement gaz est maintenu.

Veuillez nous retourner le formulaire dûment rempli, daté et signé dans un délai de 30 jours.

Données

Nom et prénom du propriétaire : _____

Adresse du lieu de consommation : _____

Rue et numéro : _____

Numéro postal et localité : _____

Numéro de téléphone auquel le client peut être atteint durant la journée : _____

Branchement

☐ Je désire supprimer mon branchement Date souhaitée pour la coupure : _____

☐ Je désire conserver mon branchement (sous réserve d'acceptation)



Engagement et signature

En remplissant ce formulaire et si l'examen l'impose, le propriétaire s'engage à prendre en charge les frais de coupure de son branchement.

J'accepte les conditions ci-dessus :

Signature du propriétaire : _____ Lieu et date : _____

Le formulaire est à retourner par courriel à l'adresse citée en bas de page ou sous pli postal à l'adresse citée en haut de page.